



Le 10 décembre 2020

TABLE DES MATIÈRES

FOYERS DE SOINS SPÉCIAUX

M. Melanson

L'hon. M. Fitch

L'hon. M. Fitch

L'hon. M. Fitch

L'hon. M. Fitch

L'hon. M. Fitch

M. Melanson

L'hon. M. Fitch

M. Melanson

L'hon. M. Fitch

M. Melanson

L'hon. M. Fitch

IMMUNISATION

M. D'Amours

L'hon. M^{me} Shephard

M. D'Amours

L'hon. M^{me} Shephard

M. LeBlanc

L'hon. M^{me} Shephard

M. LeBlanc

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

L'hon. M^{me} Shephard

M. Bourque

L'hon. M^{me} Shephard

M. Bourque

L'hon. M. Cardy

AGRICULTURE

M. K. Arseneau

L'hon. M^{me} Johnson

M. K. Arseneau

SOCIÉTÉS

L'hon. Mary Wilson

PERSONNEL INFIRMIER

M^{me} Conroy

L'hon. M. Holder

PEUPLES AUTOCHTONES

M^{me} Harris

L'hon. M^{me} Dunn

M^{me} Harris

L'hon. M^{me} Dunn

L'hon. M^{me} Dunn

M^{me} Harris

L'hon. M^{me} Dunn

L'hon. M. Savoie

MUNICIPALITÉS

L'hon. M. Allain

M. K. Chiasson

L'hon. M. Allain

[Traduction]

FOYERS DE SOINS SPÉCIAUX

M. Melanson (Dieppe, chef de l'opposition par intérim, L) : Merci, Monsieur le président. Chaque semaine, nous en apprenons davantage sur les raisons pour lesquelles le gouvernement et le premier ministre actuels ne croient pas à la transparence. Prendre secrètement des décisions à huis clos n'est pas la chose à faire.

Aujourd'hui, la CBC a révélé que le gouvernement, afin de réduire le niveau de services et de soins dans nos foyers de soins spéciaux, avait lancé un projet pilote dans les foyers suivants : le Manoir de la Vallée, le Manoir Oasis de la Baie, le Manoir Sugarloaf et le Manoir Sunrise. Pourquoi le gouvernement ne fait-il pas preuve d'ouverture et de transparence et ne dit-il pas aux gens du Nouveau-Brunswick les raisons pour lesquelles il prend de telles décisions à huis clos et met en danger les personnes les plus vulnérables de notre province?

L'hon. M. Fitch (Riverview, ministre du Développement social, PC) : Merci beaucoup, Monsieur le président. Je suis content de pouvoir discuter de la question. Il est encourageant de constater que l'opposition se sert de la CBC comme partenaire de recherche. Vous savez, la situation est très préoccupante, lorsque je...

(Exclamations.)

L'hon. M. Fitch (Riverview, ministre du Développement social, PC) : Oui.

Le président (l'hon. M. Oliver) : À l'ordre.

L'hon. M. Fitch (Riverview, ministre du Développement social, PC) : Encore une fois, je suis préoccupé lorsque je vois l'opposition se servir des personnes les plus vulnérables comme d'un tremplin pour marquer des points politiques.

(Exclamations.)

L'hon. M. Fitch (Riverview, ministre du Développement social, PC) : Si l'opposition pouvait juste me laisser répondre, j'en serais reconnaissant.

Le président (l'hon. M. Oliver) : Poursuivez, Monsieur le ministre.

L'hon. M. Fitch (Riverview, ministre du Développement social, PC) : Je peux parler de la question, car il s'agit d'une situation pour laquelle il faut chercher à trouver... Vous savez, lorsque vous vous en prenez au personnel, comme vous le faites du côté de l'opposition, c'est très démoralisant pour le personnel sur place qui travaille très, très fort afin d'aider

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

les personnes âgées de la province. Je serais ravi de répondre à d'autres questions, une à la fois.

Le président (l'hon. M. Oliver) : Le temps est écoulé, Monsieur le ministre.

M. Melanson (Dieppe, chef de l'opposition par intérim, L) : Eh bien, Monsieur le président, il s'agit d'un enjeu sérieux dont nous discutons ici ce matin, mais le ministre ne peut même pas répondre de façon sincère à la question. Au fond, le ministre patine sur des sables mouvants — des sables mouvants. Le gouvernement a pris une décision à huis clos. Il ne dit pas aux gens du Nouveau-Brunswick ni aux pensionnaires des foyers de soins spéciaux que le niveau de soins y est considérablement réduit.

Mon père, qui est décédé des suites de l'alzheimer, avait eu besoin de soins additionnels en raison de cette maladie. Le gouvernement actuel a décidé secrètement de réduire le niveau des services fournis aux personnes les plus vulnérables de la société, et le ministre nous donne une réponse de ce genre. Le premier ministre devrait prendre la parole pour répondre ainsi que pour justifier et expliquer sa décision.

L'hon. M. Fitch (Riverview, ministre du Développement social, PC) : L'aspect qui me préoccupe, c'est le fait que l'opposition utilise encore une fois les personnes les plus vulnérables de la province afin d'en tirer un avantage politique.

J'aimerais toutefois revenir à la question qui nous intéresse. Le protocole d'entente a été signé avec les exploitants des foyers qui ont été mentionnés. Il s'agit d'un projet pilote qui visait à améliorer l'efficacité des soins fournis aux personnes âgées de la province. Ainsi, nous veillons à ce que le personnel utilise la nouvelle technologie que le groupe en question utilise dans d'autres régions afin de dispenser aux pensionnaires les soins nécessaires.

L'ensemble du personnel de la province prodigue des soins de grande qualité aux personnes âgées qui en ont le plus besoin. Rappelons-nous le but des projets pilotes : trouver des gains d'efficience en fonction des besoins et des besoins en matière de soins des personnes âgées. C'est la raison pour laquelle il faut examiner les projets et les évaluer.

Le président (l'hon. M. Oliver) : Le temps est écoulé, Monsieur le ministre.

[Original]

M. Melanson (Dieppe, chef de l'opposition par intérim, L) : Monsieur le président, nous avons ici un gouvernement qui veut augmenter la profitabilité d'entreprises privées sur le dos des plus vulnérables. Il ne respecte même pas la réglementation en ce qui a trait au ratio personnel-pensionnaires dans nos foyers de soins privés.

Monsieur le président, nous comprenons maintenant pourquoi le premier ministre ne veut pas accepter des normes nationales en ce qui a trait aux niveaux de soins offerts dans nos



Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

foyers de soins, étant donné qu'il veut réduire les niveaux de soins offerts à nos plus vulnérables. Nous avons un exemple concret avec ce projet pilote. C'est une décision qui a été prise en 2019 sans être annoncée. Comment pouvons-nous faire confiance à un gouvernement qui prend des décisions derrière des portes closes, à huis clos, et qui met à risque les plus vulnérables, soit nos personnes âgées du Nouveau-Brunswick?

[Traduction]

L'hon. M. Fitch (Riverview, ministre du Développement social, PC) : Monsieur le président, il est intéressant d'entendre le député d'en face parler de normes nationales. Voilà pourquoi nous voulons discuter des normes ici, au Nouveau-Brunswick, car nos ratios sont parmi les plus élevés du pays. Le projet pilote en question se fondait sur des pratiques utilisées ailleurs au pays. Si vous êtes contrarié par l'idée que les pratiques utilisées ailleurs pourraient permettre une prestation de soins plus efficace aux personnes âgées du Nouveau-Brunswick, vous devriez peut-être examiner les normes nationales.

Je tiens à dire ceci : Les faits sont éloquents. Depuis le début de la pandémie, les résultats montrent que le continuum de soins pour les personnes âgées qui vivent dans un établissement — qu'il s'agisse d'un foyer de soins, d'un foyer de soins spéciaux ou d'un établissement résidentiel pour adultes — a été très, très bien assuré par rapport à d'autres régions du pays. Les faits sont éloquents. Le personnel de ces établissements fait un excellent travail, et nous lui en sommes reconnaissants.

Le président (l'hon. M. Oliver) : Le temps est écoulé, Monsieur le ministre.

M. Melanson (Dieppe, chef de l'opposition par intérim, L) : Monsieur le président, ce qui est encore plus inquiétant est le fait que la ministre qui était responsable du dossier en 2019 est maintenant ministre de la Santé. La ministre, avec l'appui du premier ministre et du Cabinet, avait alors décidé de réduire les services aux personnes les plus vulnérables. Maintenant, cette même personne, l'actuelle ministre de la Santé, est responsable de faire des réductions dans les soins de santé et de réformer les soins de santé. Si les résultats de la réforme sont comparables à la décision en question, je dis ceci aux gens du Nouveau-Brunswick : Préparez-vous, préparez-vous ; vous allez perdre tout un lot de services de soins de santé en raison des mesures prises pour tenter de répondre à vos besoins en matière de soins de santé.

Le premier ministre se lèverait-il ce matin afin d'expliquer pourquoi il a donné son assentiment, à huis clos, au projet pilote et à la réduction du nombre de services destinés aux personnes les plus vulnérables de notre province?

L'hon. M. Fitch (Riverview, ministre du Développement social, PC) : Merci beaucoup, Monsieur le président. Encore une fois, lorsque le député remet en question le nombre et le type de services destinés aux personnes les plus vulnérables de la province, cela est démoralisant pour le personnel. Les résultats sont éloquents. Au Nouveau-Brunswick,

Questions orales

depuis le début de la pandémie, les personnes âgées se sont très bien portées comparativement à celles d'autres régions. Les faits sont éloquentes ; je veux donc profiter de l'occasion pour remercier le personnel de première ligne qui travaille avec acharnement pour protéger les personnes vulnérables du Nouveau-Brunswick.

Nous examinerons toute situation pour laquelle une plainte serait formulée ou que les gens estimeraient anormale. Nous réglementons les foyers et les inspectons, et, si une situation doit être rectifiée, nous la rectifierons, cela ne fait aucun doute. Toutefois, je suis reconnaissant au personnel de ses efforts, contrairement aux gens d'en face, qui sont constamment en mode d'attaque.

IMMUNISATION

M. D'Amours (Edmundston—Madawaska-Centre, L) : Monsieur le président, nous savons tous que les gens du Nouveau-Brunswick veulent connaître et comprendre le plan du gouvernement conservateur concernant la prochaine campagne de vaccination. Le gouvernement provincial est chargé d'établir les priorités en ce qui a trait à l'administration du vaccin. Plus tôt cette semaine, d'autres provinces ont communiqué publiquement la liste complète des personnes qui seront vaccinées en priorité. Le premier ministre peut-il indiquer aux gens du Nouveau-Brunswick ce qui figure sur la liste complète des priorités pour l'administration du vaccin et quand elle sera rendue publique?

L'hon. M^{me} Shephard (Saint John Lancaster, ministre de la Santé, PC) : Merci, Monsieur le président. C'est un grand privilège pour moi de prendre la parole pour parler de la question. Je dois dire que le personnel du ministère de la Santé s'attelle à la tâche depuis le début, et cela n'a pas été facile. Le gouvernement fédéral nous a dit qu'un vaccin ne serait pas disponible avant janvier. Ensuite, nous avons été prévenus trois jours à l'avance que le vaccin serait disponible en décembre et que nous devions tout de suite élaborer notre plan. Eh bien, heureusement, notre personnel y travaillait depuis un certain temps déjà.

Hier soir, le plan a été présenté au comité sur la COVID-19 et sera rendu public dans le communiqué qui sera publié cet après-midi. Je n'entrerai pas dans les détails à ce stade-ci, mais je peux vous dire que la liste des priorités a été établie et que nous avons en outre mené une répétition générale de la distribution. À mon avis, il est très important de savoir que nous sommes tout à fait prêts à cet égard. Merci.

[Original]

M. D'Amours (Edmundston—Madawaska-Centre, L) : Monsieur le président, c'est toute une question de transparence. Il y a quelques jours, la ministre de la Santé nous disait : Nous sommes la province la plus prête du pays. Aujourd'hui, elle nous dit que la province n'est pas prête et qu'elle attend de savoir quand le vaccin va arriver au Nouveau-Brunswick.

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

Donc, vous comprenez, Monsieur le président, que les gens du Nouveau-Brunswick veulent savoir combien de sites seront installés dans la province. Auront-ils à parcourir une grande distance pour être en mesure d'avoir le vaccin contre la COVID-19? La population du Nouveau-Brunswick aura-t-elle la liste complète de toutes les priorités de ceux et celles qui recevront le vaccin?

Monsieur le président, les autres provinces ont présenté de telles listes et les informations depuis maintenant quelques semaines. Le gouvernement du Nouveau-Brunswick s'excuse en disant : Désolé, mais il nous manquait des informations. Pour quelles raisons la ministre, le gouvernement et le premier ministre n'étaient-ils pas prêts à fournir l'information?

[Traduction]

L'hon. M^{me} Shephard (Saint John Lancaster, ministre de la Santé, PC) : Je suis désolée si la communication ne se fait pas entre le chef de l'opposition et ses collègues à la Chambre.

Les neuf derniers mois ont été longs — neuf longs mois —, et les gens attendent le vaccin. Nous sommes prêts. L'opposition assise là-bas veut connaître tous les moindres détails. Nous en ferons part aujourd'hui par voie de communiqué. Savez-vous quoi? Je suis convaincue que, selon l'opposition, les détails ne seront pas aussi précis qu'ils devraient l'être. Nous avons fait preuve de transparence pendant la pandémie de COVID-19. Je suis absolument certaine que tout autre gouvernement minoritaire, surtout dans le cas des partis au Nouveau-Brunswick, n'aurait pas créé un comité multipartite du Cabinet sur la COVID-19. Je le sais et je suis fière du travail que nous avons accompli.

[Original]

M. LeBlanc (Shediac—Beaubassin—Cap-Pelé, L) : Merci, Monsieur le président. Plusieurs familles de ma circonscription sont entrées en contact avec moi au sujet de leurs parents qui vivent dans divers foyers de soins. Ces familles veulent savoir ceci : Les pensionnaires des foyers de soins vont-ils être vaccinés en premier ou devront-ils attendre?

[Traduction]

L'hon. M^{me} Shephard (Saint John Lancaster, ministre de la Santé, PC) : Encore une fois, Monsieur le président, les groupes qui seront vaccinés en priorité seront dévoilés aujourd'hui, au cours de la conférence de presse de cet après-midi. Nous savons que le gouvernement fédéral a établi une liste relative aux immunisations prioritaires. Il a été laissé à l'appréciation des provinces d'utiliser cette liste dans la mesure de leurs moyens. Je pense aussi très important de souligner que nous recevrons 1 950 doses du vaccin. Il s'agira, pour les personnes qui seront vaccinées, de la première de deux doses qui doivent leur être administrées. À cette toute première étape du déploiement du vaccin par le gouvernement fédéral, nous recevons 1 950 doses qui doivent être conservées à -80 °C. Il

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

n'y aura pas de vaccination à grande échelle la semaine prochaine. Les vaccins seront administrés dans une région, et nous agissons en fonction du plan de déploiement.

M. LeBlanc (Shediac—Beaubassin—Cap-Pelé, L) : La réponse donnée n'est pas très claire, Monsieur le président.

Je reçois de nombreux appels de familles, mais je reçois aussi de nombreux appels de membres du personnel de foyers de soins ainsi que des services de soins de longue durée, qui ont fait part de leurs préoccupations. Les travailleurs en question demandent s'ils seront considérés comme faisant partie d'un groupe qui sera vacciné en priorité contre la COVID-19. Ils veulent savoir quand ils peuvent s'attendre à être vaccinés. Ils veulent aussi savoir s'ils seront vaccinés là où ils travaillent ou s'ils devront se rendre à un certain endroit pour être immunisés. Si un plan a été établi, les travailleurs doivent en être mis au fait. Ils doivent savoir ce qui est prévu. Voici mes trois questions pour la ministre : Qui sera vacciné? Quand les personnes seront-elles vaccinées? Où seront-elles vaccinées? Merci.

L'hon. M^{me} Shephard (Saint John Lancaster, ministre de la Santé, PC) : Je veux remercier le député de la question. Le gouvernement fédéral a très clairement indiqué que nous recevrons 1 950 doses du vaccin. Ces doses doivent être expédiées puis conservées à -80 °C. Le processus ne fait que s'amorcer. Santé Canada a approuvé l'utilisation du vaccin de Pfizer. D'autres vaccins suivront qui pourront être déployés différemment.

Monsieur le président, à 14 h 30, nous fournirons les détails concernant le déploiement des 1 950 doses initiales du vaccin, la manière dont les doses seront distribuées et où elles seront administrées. Nous prenons en considération tous les groupes prioritaires, la quantité de doses disponibles et les capacités de déploiement. Monsieur le président, nous ferons preuve d'une pleine transparence.

M. Bourque (Kent-Sud, L) : Merci, Monsieur le président. Eh bien, il est manifestement plus important pour le gouvernement actuel de fournir des renseignements dans le cadre d'une conférence de presse qu'à l'Assemblée législative. Je trouve cela épouvantable.

[Original]

Nous savons notamment que les personnes qui sont intervenantes en éducation et en petite enfance fonctionnent quotidiennement avec une multitude d'enfants et d'élèves. Nous savons également que, lorsque nous traitons avec de plus jeunes enfants, notamment en petite enfance, c'est difficile de superviser, voire de contrôler, où, quoi, quand et comment les bambins touchent aux jouets et aux matériaux d'apprentissage, rendant le potentiel d'exposition très élevé pour les éducatrices et les éducateurs. Ma question au ministre vise donc à savoir où se situent les intervenantes et intervenants en petite enfance sur la liste des priorités pour recevoir le vaccin.

Questions orales

Il va sans dire que nos enfants sont l'avenir de notre province. Il est donc important qu'ils soient bien protégés, y compris ceux qui les éduquent. Monsieur le ministre, nos intervenantes et intervenants en petite enfance sont-ils prioritaires pour ce qui est de recevoir ce vaccin?

[Traduction]

L'hon. M^{me} Shephard (Saint John Lancaster, ministre de la Santé, PC) : Monsieur le président, je veux faire preuve de patience envers l'opposition. Je trouve simplement que les questions posées nous éloignent énormément du sujet en discussion, soit celui de notre approche globale par rapport à la COVID-19.

Des groupes prioritaires ont été établis pour la vaccination, et le gouvernement fédéral en a publié la liste. Chaque province s'est vu accorder un peu de marge de manoeuvre pour tenir compte de sa propre situation et se préparer. Je me rends compte que les parlementaires du côté de l'opposition veulent tout à leur convenance. Nous faisons le travail et nous avons élaboré, je crois, une politique à laquelle le comité sur la COVID-19 a donné son aval. Le tout a fait l'objet de discussions approfondies. Je suis contente de dire que nous communiquerons tous les renseignements à cet égard cet après-midi.

M. Bourque (Kent-Sud, L) : Eh bien, Monsieur le président, encore une fois, la ministre préfère visiblement répondre aux questions des journalistes et des médias qu'à celles des gens de l'opposition. Voilà un bel exemple de démocratie en action.

Je trouve que la question est toute aussi pertinente dans le contexte de nos écoles. Nous savons qu'un nombre limité de vaccins sera livré prochainement. Toutefois, les enseignants, les assistants en éducation, les concierges et d'autres membres du personnel scolaire satisfont aux critères de la liste des personnes à être vaccinées en priorité. Où figurent-ils sur la liste?

En l'occurrence, j'aimerais entendre le ministre de l'Éducation sur la façon dont il compte prendre contact avec les parents d'enfants qui sont à l'école ou à la garderie pour veiller à ce que ceux-ci finissent par être vaccinés quand, évidemment, le vaccin sera mis à disposition. Envisagera-t-il, par exemple, une campagne de sensibilisation ou d'autres moyens pour inciter un nombre maximal d'enfants à se faire vacciner? Bref, qu'en est-il du personnel scolaire et qu'en est-il d'une sorte de campagne afin que plus d'enfants soient vaccinés? Merci, Monsieur le président.

L'hon. M. Cardy (Fredericton-Ouest—Hanwell, ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, PC) : Monsieur le président, je remercie le député d'en face de la question. Je mettrai de côté l'aspect ironique du fait que le député parle des positions particulières qu'il a ou n'a peut-être pas sur les vaccins.

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

Nous mènerons certainement des campagnes de sensibilisation dans les écoles. La fin de la dernière question était utile, à mon avis : Que pouvons-nous faire pour accroître la sensibilisation? Le plan sera en effet déployé, et j'ai hâte de travailler avec le député, les gens de mon ministère et tous les partis d'opposition afin que nous coordonnions notre approche pour veiller à ce que nous ayons le plus haut taux de vaccination possible dans nos écoles.

Je dois dire, au sujet des discussions et des pressions exercées pour obtenir des détails sur la vaccination de groupes précis, qu'il faut aller voir les directives de l'Organisation mondiale de la Santé pour s'assurer de l'établissement de groupes cibles au moment de la distribution des vaccins. Commencez par dire : Quel groupe sera vacciné en premier? Le fait de dire ici même, à la Chambre, que nous devrions commencer à inscrire les gens sur des listes et de demander des réponses à des questions de santé publique détaillées pendant les 60 secondes permises durant la période des questions... Nous fournirons les renseignements à 14 h 30. Soyez à l'écoute et montrez-vous responsables, s'il vous plaît.

Le président (l'hon. M. Oliver) : Le temps est écoulé, Monsieur le ministre.

AGRICULTURE

M. K. Arseneau (Kent-Nord, V) : Monsieur le président, comme vous le savez, cet été a été l'un des plus secs jamais observés. Le manque de pluie pendant les périodes importantes de croissance peut avoir des effets dévastateurs sur les cultures. Beaucoup d'agriculteurs m'ont dit que cette année a été la pire année qu'ils aient jamais vue, et certains d'entre eux font ce travail depuis longtemps. Lorsqu'une telle situation se produit, les agriculteurs doivent prendre des décisions difficiles. Une option est de réduire le troupeau, ce qui peut avoir des effets négatifs sur l'exploitation agricole pendant de nombreuses années. La deuxième option est d'acheter du foin d'ailleurs. De nombreux agriculteurs de la province me disent que le foin n'est pas sur le marché ou est trop cher.

Comme je l'ai dit à maintes reprises, le Nouveau-Brunswick ne peut pas se permettre de perdre une autre ferme. Notre souveraineté alimentaire est déjà fragile. Ma question s'adresse à la ministre de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches. Le gouvernement aidera-t-il les agriculteurs à trouver et à importer du foin à prix abordable afin que le nombre d'animaux dans les troupeaux soit maintenu et que les animaux restent en santé durant la période hivernale?

L'hon. M^{me} Johnson (Carleton-Victoria, ministre de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches, PC) : N'est-ce pas extraordinaire? C'est la première occasion qui m'est donnée de m'adresser à l'Assemblée législative. Au nom des bonnes gens de Carleton-Victoria, je réponds avec plaisir à la question du député.

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

Nous avons connu un été comme nul autre. Tous ceux qui ont fait pousser quoi que ce soit ont subi les effets de la sécheresse que nous avons connue. Le ministère de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches travaille avec acharnement avec les ministères fédéraux en vue de l'annonce de nouveaux fonds pour l'irrigation des terres agricoles. Nous voulons recevoir plus de renseignements sur les plans du gouvernement fédéral quant à la façon dont l'industrie agricole du Nouveau-Brunswick pourra profiter de programmes qu'il offre. Si nous examinons les programmes de gestion des risques d'entreprise, comme Agri-stabilité, Agri-relance... Zut. Il y en a un autre. Quel est-il, Kevin?

Le président (l'hon. M. Oliver) : Le temps est écoulé, Madame la ministre.

M. K. Arseneau (Kent-Nord, V) : Je vous remercie, mais il ne s'agissait pas d'une réponse. J'ai effectivement envoyé un courriel à la ministre, et j'espère qu'elle peut me répondre et me dire si le gouvernement aidera les agriculteurs à remédier à la pénurie de foin.

SOCIÉTÉS

Monsieur le président, ma deuxième question s'adresse à la ministre de Services Nouveau-Brunswick. Plus tôt cette année, CANAFE, l'organisme de surveillance canadien qui lutte contre le blanchiment d'argent, a décelé de graves lacunes dans les renseignements fournis par près de la moitié des sociétés immobilières qu'il a auditées. Par ailleurs, la Colombie-Britannique mène actuellement une enquête sur la façon dont le blanchiment d'argent a faussé le prix des logements et alimenté la crise des opioïdes dans cette province. Compte tenu de sa réglementation laxiste et de l'effervescence de son marché du logement, le Nouveau-Brunswick pourrait être la prochaine cible d'investisseurs de l'extérieur cherchant à investir dans le marché immobilier, ce qui ferait grimper le prix des maisons et des appartements au Nouveau-Brunswick.

Par conséquent, la ministre peut-elle nous dire quand elle présentera une mesure législative portant sur la propriété effective afin de s'attaquer au problème?

L'hon. Mary Wilson (Oromocto-Lincoln-Fredericton, ministre de Services Nouveau-Brunswick, ministre responsable des Affaires militaires, PC) : Je vous remercie de la question, Monsieur le président. Des modifications seront apportées à la *Loi sur les corporations commerciales* du Nouveau-Brunswick pour que nous sachions à qui appartiennent les sociétés fermées. Les sociétés devront tenir un registre des personnes qui en sont les principaux actionnaires et mettre les renseignements à la disposition des autorités chargées de l'application des lois ainsi que des autorités fiscales. Voilà qui assurera une plus grande transparence en matière de propriété et permettra de mettre au jour des activités comme le blanchiment d'argent et l'évasion fiscale. Les modifications législatives que nous apporterons s'harmoniseront aux modifications qui ont été apportées en 2019 à la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*. À ce jour, la Colombie-Britannique,

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

le Manitoba, la Nouvelle-Écosse, la Saskatchewan et l'Île-du-Prince-Édouard ont adopté des modifications semblables.

PERSONNEL INFIRMIER

M^{me} Conroy (Miramichi, AG) : Merci, Monsieur le président. Les syndicats qui représentent notre personnel infirmier imploront le gouvernement d'aider à combler notre pénurie de personnel infirmier. Avant la pandémie, il nous manquait plus de 500 infirmières et infirmiers, et la situation a empiré depuis. Il a été signalé que, rien que cette année, les membres du personnel infirmier immatriculé ont travaillé plus de 187 000 heures supplémentaires, ce qui représente une augmentation de 20 % par rapport aux chiffres de 2017. Le personnel infirmier immatriculé est surmené, épuisé et frustré. Certains membres du personnel se cherchent même une nouvelle carrière et quittent la profession à cause du stress. Étant donné les problèmes liés à l'épuisement professionnel parmi nos professionnels de la santé, quelles mesures sont prévues pour aider à réduire le stress que vivent nos infirmières et infirmiers de première ligne travaillant dans les hôpitaux et à alléger le fardeau qui les accable? Merci.

L'hon. M. Holder (Portland-Simonds, ministre de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail, PC) : Merci beaucoup, Monsieur le président. Je veux remercier la députée de la question. Je tiens à préciser très clairement que nous avons établi au cours des deux dernières années une stratégie en matière de ressources infirmières dans la province. Un certain nombre d'initiatives ont découlé de la stratégie. Bien franchement, nous avons commencé à accélérer la mise en oeuvre de notre programme d'orientation en vue d'attirer des infirmières et infirmiers formés à l'étranger pour veiller à ce qu'ils disposent de tous les outils qu'il leur faut. Nous avons lancé, en finançant 24 places à UNBSJ, le programme de transition pour les infirmières et infirmiers auxiliaires autorisés qui veulent devenir infirmières et infirmiers immatriculés. Le programme a connu un si grand succès et la participation a été si grande que nous avons porté le nombre de places à 32 et avons aussi offert le même programme à l'Université de Moncton.

Je vous dis, Monsieur le président, que nous prévoyons d'autres initiatives que j'ai hâte d'annoncer à la Chambre dans un avenir rapproché. Merci.

PEUPLES AUTOCHTONES

M^{me} Harris (Baie-de-Miramichi—Neguac, L) : La semaine dernière, j'ai lu dans les médias que la ministre des Affaires autochtones avait annoncé la création d'un groupe de travail sur la vérité et la réconciliation, groupe qui réunira des membres des Premières Nations et des partis ici représentés. Voici ce que la ministre a dit : « notre province [...] est atteinte d'un cancer, à savoir le racisme systémique. Nous prendrons en charge l'initiative en question et nous lutterons contre le problème, soyez-en assurés. Vous entendrez beaucoup parler de moi au cours des prochains jours, c'est garanti. »



Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

Monsieur le président, voici ce que je me demande : La ministre a-t-elle reçu ses ordres du premier ministre, qui lui a dit que le gouvernement ne mènerait pas d'enquête, de sorte qu'elle a décidé de raviver l'idée d'un comité, sans parler aux membres des Premières Nations ni à aucun autre membre du comité, pour essayer de donner l'impression qu'elle faisait un semblant d'annonce?

Monsieur le président, les gens ont demandé la tenue d'une enquête. Que fait la ministre?

L'hon. M^{me} Dunn (Saint John Harbour, ministre responsable du Développement économique et des Petites Entreprises, ministre responsable d'Opportunités NB, ministre responsable de l'Immigration, ministre des Affaires autochtones, PC) : Je remercie la députée d'en face de la question. Monsieur le président, j'ai le plaisir de prendre la parole à la Chambre aujourd'hui sur un sujet qui me touche de très près, soit le racisme systémique. Comme beaucoup d'entre vous le savent, je suis mariée à un homme noir, j'ai une fille qui est métisse et j'ai neuf nièces et neveux autochtones. La question est importante pour moi, et je vais y travailler.

Je n'ai pas saisi l'occasion de créer un comité multipartite composé aussi de membres des Premières Nations, car le tout était déjà en cours de préparation. En fait, le tout était en cours de préparation avant les élections. Un certain nombre de personnes qui siègent au comité ont reçu au mois d'août des lettres les informant qu'elles participeraient aux travaux de ce comité. Cela dit, à mon avis, vous devriez peut-être examiner les renseignements dont vous parlez avant de prendre la parole et de faire de telles annonces.

M^{me} Harris (Baie-de-Miramichi—Neguac, L) : Laissez-moi vous dire que ce sont les chefs, eux-mêmes, qui ont dit que la ministre ne leur avait pas fait de demande à cet égard. Je sais que je n'ai personnellement pas reçu de demande. J'avais discuté du comité avec l'ancien ministre des Affaires autochtones, le député Stewart. Il voulait sincèrement qu'une enquête soit menée. J'aurais siégé au comité avec lui. Il n'y a à cet égard aucun problème, car la vérité et la réconciliation sont très importantes.

Utilisez-vous le comité pour essayer de détourner l'attention et de ne pas tenir d'enquête sur le racisme systémique? Nous savons ce qui est arrivé au ministre précédent lorsqu'il a refusé d'écouter le premier ministre. Prendrez-vous la parole aujourd'hui pour accepter la tenue d'une enquête? Oui ou non?

L'hon. M^{me} Dunn (Saint John Harbour, ministre responsable du Développement économique et des Petites Entreprises, ministre responsable d'Opportunités NB, ministre responsable de l'Immigration, ministre des Affaires autochtones, PC) : Je vous remercie encore une fois de la question. Monsieur le président, voici ce que je dirais aujourd'hui : Le comité n'est pas établi pour régler la question du racisme systémique. Il est ce qu'il est, soit une commission de vérité et réconciliation. Vous savez que 94 recommandations ont été formulées, dont 32 sont de compétence provinciale. Voilà les éléments sur lesquels nous travaillerons en comité.



Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

Pour ce qui est de vos observations en ce qui concerne le ministre précédent, je ne suis pas du tout du même avis. Je pense qu'il a fait de l'excellent travail. Je suis d'avis qu'il entretenait une merveilleuse relation avec les Premières Nations.

(Exclamations.)

Le président (l'hon. M. Oliver) : À l'ordre.

L'hon. M^{me} Dunn (Saint John Harbour, ministre responsable du Développement économique et des Petites Entreprises, ministre responsable d'Opportunités NB, ministre responsable de l'Immigration, ministre des Affaires autochtones, PC) : En tant que femme qui a évolué au sein de l'industrie de la construction, je ne laisserai personne me marcher sur les pieds. Le même principe s'applique ici. De plus amples renseignements vous seront communiqués à cet égard. Merci.

M^{me} Harris (Baie-de-Miramichi—Neguac, L) : Monsieur le président, j'éprouve plus de confusion maintenant, je pense, que lorsque j'ai lu que je siégeais à un comité que la ministre avait constitué sans mener aucune consultation. Vous partez du bon pied.

Les chefs des Premières Nations ont dit de façon très claire et concise ce qui doit être fait. Ils ont déclaré n'accepter rien de moins qu'une enquête. Ceci, Madame la ministre, n'est pas vous marcher sur les pieds. C'est une question qui vous est posée, et je vous la pose au nom des chefs en vous demandant de faire la chose qu'il vous est possible de faire pour essayer de rétablir la relation. Accepterez-vous aujourd'hui d'appuyer la tenue de l'enquête, puisqu'ils l'ont demandée?

L'hon. M^{me} Dunn (Saint John Harbour, ministre responsable du Développement économique et des Petites Entreprises, ministre responsable d'Opportunités NB, ministre responsable de l'Immigration, ministre des Affaires autochtones, PC) : Merci, Monsieur le président, et je remercie la députée de la question. Encore une fois, lorsque j'ai parlé de me faire marcher sur les pieds, je répondais à vos propos au sujet du premier ministre et à ce qui s'est passé dans le cas du ministre précédent ; donc, je ne suis pas du tout du même avis.

J'aimerais aussi dire ici publiquement aujourd'hui que vous m'entendez en fait beaucoup parler cet après-midi de la motion portant sur l'enquête. Il s'agit d'un sujet que je vais approfondir plus tard cet après-midi ; donc, je vous remercie.

Le président (l'hon. M. Oliver) : Le temps consacré à la période des questions est écoulé.

L'hon. M. Savoie (Saint John-Est, ministre responsable de la Francophonie, PC) : Merci, Monsieur le président. J'invoque le Règlement...

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

MUNICIPALITÉS

L'hon. M. Allain (Moncton-Est, ministre des Gouvernements locaux et de la Réforme de la gouvernance locale, PC) : Merci, Monsieur le président.

[Original]

Le député de Tracadie-Sheila m'a posé une question mardi dernier, et je l'ai prise en considération. Je veux tout simplement lui dire que nous sommes heureux de collaborer avec le gouvernement fédéral dans le cadre de l'Accord sur la relance sécuritaire, afin d'apporter un certain secours à sa collectivité pour que ses services essentiels puissent demeurer durables à long terme.

Donc, jusqu'à maintenant, le ministère a approuvé sept demandes d'indemnisation, pour un total de 3,5 millions de dollars, en faveur des collectivités suivantes : Balmoral, Drummond, Lac Baker, Le Goulet, Nigadoo, Pointe-Verte et Saint John.

Donc, nous encourageons tous les gouvernements locaux à faire parvenir leur résolution au ministère d'ici le 31 décembre.

M. K. Chiasson (Tracadie-Sheila, L) : Merci, Monsieur le président. Il semblerait que j'ai l'option de poser une dernière question. Donc, il s'agit de 7 municipalités sur 102, alors qu'il ne reste que quelques semaines avant le 31 décembre. Le ministre va-t-il rendre publiques les demandes des municipalités pour que les gens sachent exactement dans quelle situation elles se sont retrouvées au cours des sept derniers mois?

Évidemment, c'est difficile d'obtenir de l'information de la part du gouvernement, car il est très avare dans ce domaine. Les municipalités demandent de l'aide depuis le début de la pandémie, et c'est seulement maintenant que le gouvernement se réveille et qu'il leur tend la main.

Donc, ma question est pour le ministre des Gouvernements locaux et de la Réforme de la gouvernance locale : Va-t-il rendre publique l'information divulguée par les municipalités?

L'hon. M. Allain (Moncton-Est, ministre des Gouvernements locaux et de la Réforme de la gouvernance locale, PC) : Merci au député de Tracadie-Sheila pour sa question. Je peux lui assurer que nous sommes engagés envers les municipalités. S'il y a un gouvernement qui a travaillé fort, c'est bien celui qui est présentement en place. En effet, le premier ministre a été transparent en ce qui a trait aux dossiers liés à la COVID-19, et je peux vous assurer que, suite à l'Accord sur la relance sécuritaire, nous allons travailler avec les municipalités.

Les collectivités ont été informées le 30 octobre qu'elles devaient faire leur demande. Nous leur avons demandé de rendre des comptes, et c'est pour cette raison que nous demandons

Questions orales

une motion. Je vous garantis que, dès la première semaine du mois de janvier, qui est la phase 1, comme vous le savez, on a donné 1,6 million aux municipalités pour les transports en commun. La phase 2 couvre l'année financière 2020, et les demandes des municipalités seront analysées. Pour ce qui est de la phase 3, en 2021, nous ferons une annonce dès que possible à ce sujet.

Durant cette réforme, l'objectif est quand même de former un nouveau partenariat avec les municipalités...

[Traduction]

Le président (l'hon. M. Oliver) : Le temps est écoulé, Monsieur le ministre.

